

Note d'information fédérale

novembre 2006 - n° 173

1 Décisions du Comité Directeur

Le Comité Directeur, réuni le 25 novembre 2006 au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

• Réglementation sportive 2007

La réglementation sportive 2007, regroupant la réglementation des régates nationales et les règles de sélection des rameurs et de qualification des équipages pour les équipes de France, a été approuvée. Vous trouverez ci-joint le document récapitulatif. Il peut être également consulté sur le site internet de la FFSA : La Fédération → Textes réglementaires de la FFSA → Autres documents

• Changement du lieu du championnat de France minime et senior bateaux longs 2007

Le Club d'Aviron de Vichy s'est vu confier cette manifestation suite à l'impossibilité de trouver des hébergements sur Bourges en raison de l'organisation quasi certaine du Grand Prix de Formule 1 durant ce même week-end.

• Règlement des compétitions d'ergo-aviron et Règlements de sécurité

Le comité directeur a approuvé le règlement des compétitions d'ergo-aviron qui sera applicable à compter de septembre 2007. Compte tenu de l'adoption de ce texte, les règlements fédéraux relatif à la sécurité ont été légèrement modifiés.

Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la FFSA : La Fédération → Textes réglementaires de la FFSA → Règlement intérieur

• Calendrier national 2008

Le calendrier des manifestations nationales pour la saison 2008 a été adopté :

11-13 avril 2008	Championnats de France junior et senior bateaux courts
26-27 avril 2008	Coupe de France MAIF
17-18 mai 2008	Championnats de France UNSS et FFSU
27-29 juin 2008	Championnats de France minime et senior bateaux longs
4-6 juillet 2008	Championnats de France cadet et junior bateaux longs

12-13 juillet 2008	Critérium National
27 septembre 2008	Championnat de France d'aviron de mer

Les organisateurs de ces manifestations seront désignés lors du comité directeur du 3 février 2007.

• Coupe de France d'Aviron de Mer des Ligues

La création de la Coupe de France d'Aviron de Mer des Ligues a été décidée avec une première édition qui se tiendra le week-end des 31 mai et 1^{er} juin 2008.

• Circuit "Randon'Aviron EDF 2007"

38 manifestations ont été retenues pour figurer dans le circuit des randonnées "Randon'Aviron EDF 2007".

La liste des manifestations retenues peut être consultée sur le site de la FFSA : Pratiquer l'aviron → La randonnée → Randon'Aviron EDF.

Un livret de présentation de ce circuit, "La France en ramant", sera édité en début d'année.

• Challenge des Jeunes Rameurs 2007

Une liste de 13 ligues ayant satisfait aux critères pour la labellisation d'un "Challenge des jeunes rameurs" a été approuvée. La liste peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Espace club → Challenge des Jeunes Rameurs

• Médailles d'honneur de la FFSA

La médaille d'honneur de la FFSA a été décernée pour 2006, aux personnes suivantes :

Bernard BAUSINGER (Unio Regio Ruderclub)
 Pierrette CLUZEAUD (CCG Peyrehorade)
 Noël GLET (SA Redon et Vilaine)
 Jean-Michel ITANT (AC Angoulême)
 Jacques LELIONNAIS (RC Port-Marly)
 Margareth BEAUSSIER (A Saint Gilles)
 Yves MICHAUD (SN Nancy)
 Guy CATHAUX (AC Lyon Caluire)
 Georges GROB (RC Marseille)
 Pierre ORDY (A Cahors)

• Affiliations

Castres Sport Nautique –Section Aviron (Ligue de Midi-Pyrénées) ;

Société des Clubs d'Aviron du Lac d'Annecy (Ligue Rhône-Alpes).

2 Livre Aviron 2006

Le livre "Aviron 2006" sera bientôt disponible. Il retrace en images les grands moments de l'année.

L'ouvrage annuel réalisé par la FFSA est aussi un efficace outil de promotion pour les clubs, comités départementaux ou ligues. Il permet de faire connaître et de mettre en valeur l'aviron auprès des décideurs, des collectivités locales, des partenaires ou des médias.

À cet effet, les commandes groupées de clubs, comités départementaux ou ligues bénéficient d'un tarif préférentiel de 27 €. Les structures ont jusqu'au 8 décembre 2006 pour indiquer le nombre de livres qu'elles souhaitent recevoir dans le cadre de leur commande groupée.

Afin de faire connaître cet ouvrage auprès des rameuses et rameurs de votre club, une affiche peut être téléchargée du site internet de la FFSA.

Le tarif pour les commandes individuelles réalisées directement auprès de la FFSA est de 32 €.

Les prix indiqués ci-dessus incluent le port. Les règlements sont à établir à l'ordre de la FFSA.

3 Appel à projets « Fais-nous rêver »

L'Agence pour l'éducation par le sport, une association nationale soutenue par la Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, lancera la dixième édition de l'appel à projets « Fais-nous rêver » à la mi-mars 2007.

Renseignements sur : www.fais-nous-rever.org, rubrique "Appel à projets" ou au 01 44 54 94 94.

4 Informations relatives au CNDS

Le CNDS a, par décret du 2 mars 2006, pris la suite du Fonds National pour le Développement du Sport.

Le CNDS a notamment pour mission d'attribuer de subventions pour la réalisation ou la rénovation d'équipements sportifs par les collectivités territoriales, leurs groupements, ainsi que les associations sportives.

Ces subventions d'équipement sportif sont attribuées selon la procédure suivante : les demandes sont déposées par les porteurs de projet auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports territorialement

compétente ; elles font l'objet d'un avis du mouvement sportif local et du préfet de département, puis sont transmises à la structure centrale du CNDS.

Les fédérations sportives sont sollicitées pour faire part de leurs priorités entre les différents projets.

Les demandes de subvention sont alors soumises au comité de programmation. Enfin, après avis du comité de programmation, le conseil d'administration du CNDS délibère sur la liste des bénéficiaires et les montants des subventions proposées.

Des procédures spécifiques ont été instituées pour les demandes de subvention relatives à la mise en accessibilité aux personnes handicapées des équipements sportifs existants, ainsi qu'à la remise en état des équipements sportifs sinistrés.

Le Conseil d'Administration du CNDS a chargé son Comité de Programmation, de proposer une redéfinition des critères d'attribution des subventions d'équipement suite à un afflux croissant des demandes de subventions d'équipement qui entraîne une sélection très sévère parmi les dossiers présentés (exemple : sur 673 dossiers déposés pour la session de juillet 2006 seules 99 opérations ont pu être financées).

5 Adresses mail du siège fédéral

Les adresses mail du personnel du siège fédéral se simplifient. Dorénavant elles se présentent de la façon suivante : **prénom.nom de votre interlocuteur @avironfrance.fr**

6 Convention Collective Nationale du Sport

L'arrêté d'extension de la Convention Collective Nationale du Sport vient d'être publié le 25 novembre au Journal officiel. Cette convention est désormais applicable à l'ensemble de nos structures qui emploient des salariés et ce, quel que soit le nombre de salariés.

Le CosMoS, syndicat des employeurs de la branche sport enverra prochainement à chacun de ses adhérents « le guide de l'employeur » qui sera très utile pour la mise en application de la CCNS. Pour plus de renseignement sur la convention collective et sur le CoSMoS (<http://www.cosmos.asso.fr>).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON

17, boulevard de la Marne, 94736 Nogent sur Marne Cedex

www.avironfrance.asso.fr - e-mail : ffsa@avironfrance.asso.fr - Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75